Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 28 (1956)

Heft: 1

Artikel: Au "Vieux-Moulin" lausannois

Autor: A.B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-124492

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

émises en vue de constituer le capital propre de 10 %.

Pendant l'hiver, les plans définitifs ont été soumis à l'approbation des autorités compétentes, cependant qu'un grand courant de solidarité se manifestait et que la totalité des parts était souscrite.

Les travaux seront certainement commencés au moment où paraîtront ces lignes, et la première habitation féminine de Lausanne sera vraisemblablement

achevée pour 1956.

Cet immeuble sera réservé à des femmes dont les salaires ne dépassent pas 300 fr. par mois. On a pensé spécialement aux repasseuses, femmes de ménage, petites couturières à la journée, infirmières privées, etc., qui ont souvent des gains incertains, des périodes de

morte-saison ou de vacances non payées.

Les appartements, de une ou deux pièces, comprendront une cuisinette, W.-C., douche, cave. Le chauffage

général est prévu.

La proximité de la crèche-garderie d'enfants de Bellevaux sera appréciée des jeunes mamans, qui pourront y confier leurs petits avant d'aller au travail, sans pour cela faire un long trajet.

La société a stipulé expressément que les porteurs de parts ne jouissaient d'aucun privilège dans l'attribu-

tion des logements.

Les demandes de location sont déjà si nombreuses qu'on envisage, si les circonstances s'y prêtent, d'édifier d'autres immeubles du même genre à Lausanne.

AU «VIEUX-MOULIN» LAUSANNOIS

La première réalisation de l'Habitation féminine, société coopérative, Lausanne, soit un immeuble de trente-huit appartements pour femmes seules ou ayant charge de famille, est sous toit. Le bouquet a été hissé le 28 octobre 1955 et l'achèvement de la construction

est prévu pour juin 1956.

Il a fallu parer aux surprises du sous-sol lausannois, qui réserve si souvent aux constructeurs la découverte de bancs de mollasse, de nappes d'eau souterraines, etc., et supporter aussi les conséquences de la saison pluvieuse; bilan: frais accrus, deux mois de retard dans les travaux. Malgré cela, les appartements offerts aux femmes seules dont le revenu n'excède pas 300 fr. par mois représenteront un loyer d'environ 80 fr. pour une pièce, 100 à 110 fr. pour deux pièces, cuisine et salle d'eau avec douche Poliban, le chauffage et l'eau chaude étant compris dans ces prix. On disposera dans chaque

appartement d'une armoire et d'un placard, plusieurs auront un balcon, et une petite cave sera à la disposition de chaque locataire. Douze appartements seront réservés aux femmes ayant plusieurs enfants ou personnes à charge (deux pièces). Le chauffage fonctionnera au mazout. Une colonne montante pour le téléphone permettra des raccordements avec un minimum de frais pour les personnes obligées, pour leur profession, d'avoir un appareil.

Trente-huit femmes, seules ou chefs de ménage, trouveront au « Vieux-Moulin » un logis équipé avec le souci de leur faciliter la vie, à elles qui sont obligées de travailler ferme pour subvenir aux besoins des leurs. Cet immeuble va certainement être le premier d'une série de réalisations à caractère social dont l'utilité se fait fortement sentir : habitations pour personnes âgées, par exemple.

LES ESPACES VERTS DANS LA CITÉ NOUVELLE

Rapport présenté par J.-P. Bernard au congrès des ingénieurs des villes de France

L'objet de cet exposé est l'analyse des problèmes que pose l'aménagement d'espaces verts dans une ville nouvelle ou dans une ville ancienne en extension et l'étude des moyens propres à les résoudre.

Un espace vert est, par définition, selon M. Puget, urbaniste en chef, un espace planté, garni de végétation, contrairement à l'espace libre qui est celui non affecté à un usage précis, mais pouvant supporter simultanément des utilisations diverses: promenades, jeux, réunions...

Ces derniers doivent être libres au sol; ils peuvent être plantés, à condition que ces plantations n'interdisent

pas la libre disposition du sol.

La notion d'espaces verts nouveaux est particulièrement d'actualité depuis quelques années sous diverses influences:

- a) un urbanisme plus concret, demandant de l'air, du soleil et des plantations afin de former le cadre idéal dans lequel s'épanouira la vie des familles ;
- une achitecture aux lignes sobres recherchant l'arbre, afin de la compléter;
- une politique sociale donnant naissance à de nombreux centres scolaires, sportifs, hospitaliers, culturels... inscrits dans un ensemble vert.

L'aménagement d'espaces verts nouveaux se pose : dans les villes nouvelles en reconstruction;

dans les villes anciennes, où 'se réalise un programme de constructions;

ou bien encore, dans les villes anciennes où se réalise une étape du plan directeur d'urbanisme.